Bulletin d'inscription

Séjour choisi :…… date ……
2ème choix……..date……..

Participants

1) Nom…….Prénom……
Adresse……
Code Postal…….Localité……
Profession…….……Date de naissance… ……..……
Tél domicile……portable……
Tél prof…….E-mail……

2) Nom…….Prénom……
Adresse……
Code Postal…….Localité……
Profession…….……Date de naissance… ……..……
Tél domicile……portable……
Tél prof…….E-mail……

Si le choix est possible nous préférons : 1 grand lit ☐ 2 petits lits ☐

En option, je souhaite les transferts de la gare de : Mâcon Loché ☐
L'heure d'arrivée du train …… Mâcon ville ☐

Règlement :

	Prix unitaire	Nbre pers	**Prix Total**
Prix séjour			
Transfert gare	10 €		

Total ☐

Acompte de 30 % ☐

☐ Je joins un chèque à l'ordre de GRIBENSKI de……..€

☐ Je vous autorise à prélever la somme de……€ à titre d'acompte ainsi que le solde, soit la somme de……..€, sur ma carte bancaire n° I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I expire le _ _ / _ _

J'ai pris connaissance des conditions générales et particulières et les accepte dans leur totalité. A……..Le……

Signature (précédée de la mention « Lu et Approuvé »).

Conditions particulières

Inscription : L'inscription à l'un de nos séjours implique l'adhésion aux conditions générales (loi du 13 juillet 1992, décret du 15 juin 1994). Pour une bonne organisation, il est conseillé de s'inscrire au plus tard deux mois avant le début du séjour. L'inscription est prise en compte à la réception du bulletin d'inscription rempli et signé, dans la mesure des places disponibles. Il doit être accompagné d'un acompte de 30% minimum du montant du séjour par personne.
Le solde doit être réglé impérativement au plus tard 30 jours avant le début du séjour. Si l'inscription intervient à moins d'un mois, la totalité est exigée.
Chaque séjour est susceptible d'être modulé et aménagé (horaires, itinéraires, hébergements et restaurations) en fonction des impératifs inconnus au jour de l'inscription (météo, force majeure etc).

Annulation : En cas d'annulation de votre part (sauf si vous trouvez un remplaçant) des frais d'annulation sont les suivants :

- à plus de 30 jours du départ : forfait de 50 Euros pour frais de dossier
- entre 30 et 21 jours : 25 % du prix du séjour
- entre 20 et 8 jours : 50 % du prix du séjour
- entre 7 et 2 jours : 75 % du prix du séjour
- à moins de 2 jours : 90 % du prix du séjour

En cas de non-présentation vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement. Vous pouvez souscrire une assurance à une compagnie de votre choix, en vue du remboursement des sommes retenues en cas d'une annulation justifiée.
Nous nous réservons le droit d'annuler un séjour si le nombre minimum de participants n'est pas atteint ou pour tout autre cas de force majeure. Dans les cas ou c'est prévisible, vous serez prévenu au moins 21 jours à l'avance. Une ou plusieurs solutions de remplacement vous seront proposées. Si aucune alternative vous convient, vous serez remboursé intégralement. En aucun cas, ces annulations ne pourront donner lieu à des indemnités de dommages et intérêts.

Assurances : l'assurance annulation est à la charge de chaque souscripteur.

Responsabilité : En aucun cas, nous saurons nous substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants. D'autre part, agissant en organisateur de séjours, nous utilisons les services de divers prestataires (guides, musées, vignerons, artisans d'art…). Nous ne pouvons être confondus avec ces derniers qui conservent leur responsabilité propre.
Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article 96 des conditions générales que les informations figurant sur nos documentations peuvent faire l'objet de certaines modifications qui ne peuvent engager notre responsabilité.

Prix : Les prix mentionnés sont établis sur les informations fiscales connues au 01/12/02. Ils sont susceptibles d'être réajustés en cas d'évolution de ces informations. Le prix définitif doit impérativement être confirmé par le vendeur au moment de l'inscription.

Contestation : Toute réclamation relative au voyage doit nous être adressée par lettre recommandée avec AR dans un délai de sept jours après la fin du séjour.

Les animaux ne sont pas admis.
Une partie des locaux est non-fumeur.

Concernant les conditions générales de vente, se reporter aux articles 95 à 103 du décret numéro 94-490 du 15 juin 1994.